



# Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : Une priorité dans le domaine des droits et de la santé

*“ [La violence à l'égard des femmes] se rencontre dans toutes les conditions sociales et économiques et elle est profondément enracinée dans des cultures du monde entier – à tel point que des millions de femmes y voient un mode de vie ”.*<sup>1</sup>

La violence sexiste — c'est-à-dire, sous diverses formes, le viol, la violence familiale, les crimes “d'honneur” et la traite des femmes — prélèvent un lourd tribut sur la santé mentale et physique. De plus en plus, la violence sexiste est reconnue comme un très grave problème de santé publique et une sérieuse violation des droits fondamentaux<sup>2</sup>.

Au niveau mondial, au moins une femme sur trois a été battue, contrainte à avoir des rapports sexuels ou maltraitée de quelque autre manière — le plus souvent par quelqu'un de sa connaissance, y compris son mari ou un autre membre masculin de la famille. Une femme sur quatre a été victime de sévices durant une grossesse<sup>3</sup>.

Des millions de femmes ont besoin d'une attention médicale ou subissent de quelque autre manière l'impact de la violence sexiste; la crainte de la violence empêche toute discussion et limite les choix de santé et les perspectives de vie de millions d'autres.

La cruauté mentale accompagne presque toujours les sévices physiques. En outre, dans un tiers à la moitié des cas, il s'y ajoute des sévices sexuels. Une forte proportion des femmes battues subissent des violences de manière répétée<sup>4</sup>.

La violence à l'égard des femmes est une violation des droits de la personne extrêmement répandue, mais cependant insuffisamment reconnue. En conséquence, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) ont donné priorité à ce problème.

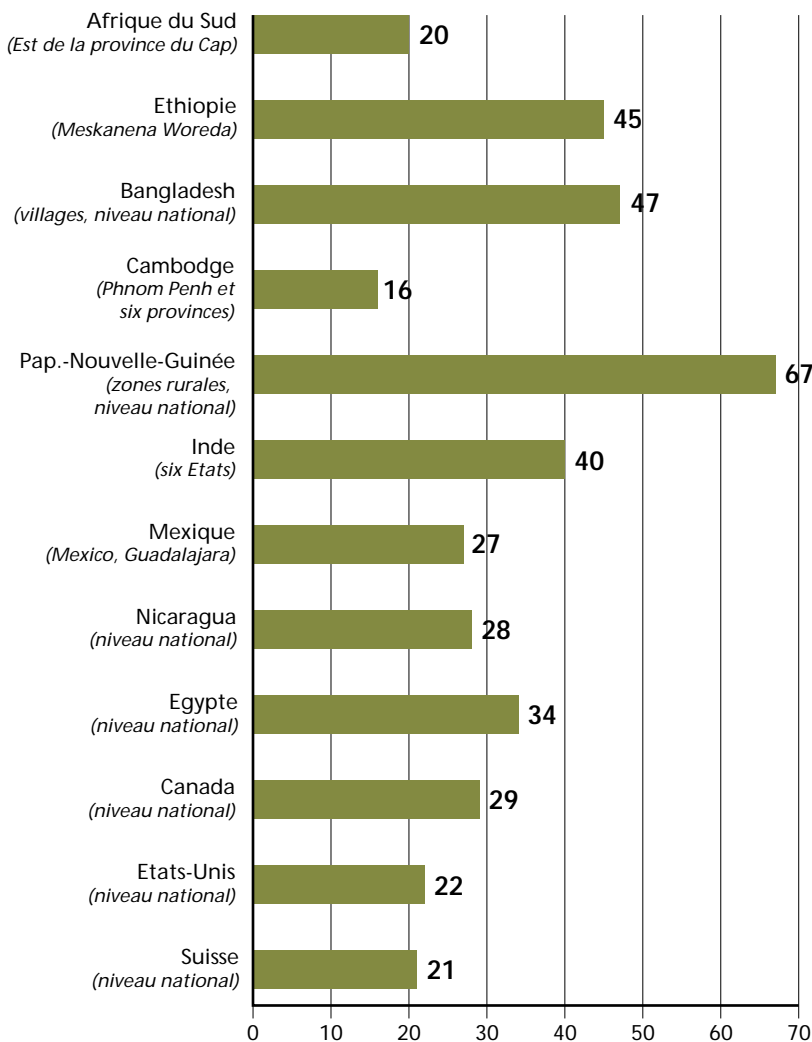
La violence à l'égard des femmes et des filles prend de nombreuses formes :

- Au moins 60 millions de filles qui devraient autrement être en vie “manquent à l'appel” dans divers groupes de population, surtout en Asie, du fait d'avortements, d'infanticides ou d'absence de soins en raison de leur sexe;
- Des études donnent à penser que la violence familiale est répandue dans la plupart des sociétés et constitue une cause fréquente de suicide chez les femmes;

PHOTO: Prostituées indiennes. Les trafiquants, qui s'attaquent aux êtres pauvres et vulnérables, font tomber par la ruse beaucoup de femmes et de jeunes filles dans la prostitution.

Bartholomew/Liaison

**Diagramme 5 : Pourcentage des femmes adultes dénonçant une agression physique par un partenaire masculin (Dans tous les modes de vie commune; d'après plusieurs études)**



Source : L. Heise, M. Ellsberg et M. Gottemoeller, "Ending Violence against Women". *Population Reports*, Série L, Numéro 11. Baltimore, Ecole de santé publique de l'Université Johns Hopkins, Population Information Program.

- Le viol et d'autres formes de violence sexuelle sont en augmentation. De nombreux viols ne sont pas signalés en raison de la honte et du traumatisme qui en sont inséparables, ainsi que du manque de sympathie témoigné aux victimes par les systèmes judiciaires. L'évaluation de la proportion des viols donnant lieu à dénonciation varie selon les pays — de moins de 3 % en Afrique du Sud à 16 % environ aux États-Unis;
- Deux millions de fillettes âgées de 5 à 15 ans sont chaque année livrées à la prostitution;
- Au moins 130 millions de femmes ont été contraintes de subir la mutilation génitale féminine ; deux millions sont exposées chaque année à cette pratique dégradante et dangereuse;

- Les prétendus crimes "d'honneur" coûtent la vie à des milliers de jeunes femmes chaque année, surtout en Asie occidentale, en Afrique du Nord et dans certaines parties de l'Asie. Au moins 1 000 femmes ont été assassinées au Pakistan en 1999.

Aux États-Unis, une femme est battue toutes les 15 secondes, généralement par son partenaire<sup>5</sup>. La violence physique s'accompagne presque toujours de cruauté mentale, qui peut être tout aussi abaissante et dégradante. Sur 613 femmes victimes de sévices au Japon, par exemple, près de 60 % avaient subi de leur partenaire des sévices physiques et sexuels, ainsi que des actes de cruauté mentale; 8 % seulement n'avaient subi que des sévices physiques<sup>6</sup>. De même, à Leon (Nicaragua), les chercheurs ont établi que, sur 188 femmes maltraitées par leur partenaire, cinq seulement n'avaient pas subi d'agression sexuelle<sup>7</sup>.

Quantifier les actes de violence contre les femmes et les jeunes filles ne suffit naturellement pas à décrire l'atmosphère de terreur qui imprègne souvent des relations fondées sur la violence. Par exemple, dans une enquête nationale sur la violence familiale conduite au Canada en 1993, les chercheurs ont découvert que non moins d'un tiers de toutes les femmes qui avaient été soumises à la violence familiale avaient craint pour leur vie à un moment quelconque<sup>8</sup>. Les femmes reconnaissent souvent que la cruauté mentale et la dégradation sont à la longue plus difficiles à supporter que la douleur physique<sup>9</sup>.

De nombreuses cultures pardonnent ou du moins tolèrent un certain degré de violence contre les femmes. Dans le sous-continent indien et dans certaines parties de l'Asie occidentale et de l'Afrique, par exemple, les hommes passent pour avoir le droit de punir leurs épouses comme ils le jugent bon. Dans de nombreuses sociétés règne la profonde conviction qu'un mari a le droit de battre sa femme ou de la menacer d'être battue.

Même les femmes estiment souvent que les sévices physiques sont justifiés jusqu'à un certain point dans certaines conditions. Par exemple, 80 % des femmes interrogées dans l'Égypte rurale ont déclaré que les coups étaient chose courante, et souvent à juste raison, surtout si la femme a refusé d'avoir des rapports sexuels avec son partenaire<sup>10</sup>.

La justification de la violence résulte des normes régissant les rapports entre les sexes — de points de vue faussés concernant les rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans leurs relations.

Dans le monde entier, les études ont montré que ce sont toujours les mêmes types de situations qui entraînent une réaction violente, entre autres : ne pas obéir au mari, répondre à ses observations, refuser les rapports sexuels, ne pas lui servir à manger en temps voulu, négliger les soins aux enfants ou les travaux domestiques, poser des questions au mari concernant l'emploi de l'argent ou ses maîtresses, ou aller quelque part sans sa permission<sup>11</sup>.

## Impacts sur la santé en matière de reproduction

La violence sous toutes ses formes cause un dommage immense à la santé en matière de reproduction et au bien-être des femmes et des filles dans le monde entier, sous des formes directes et indirectes :



- Des grossesses non désirées et un accès limité à l'information en matière de planification familiale et aux contraceptifs;
- Des avortements pratiqués dans des conditions dangereuses ou des lésions subies durant un avortement légal après une grossesse non désirée;
- Des complications consécutives à des grossesses fréquentes et à risque élevé, ainsi qu'au manque de soins de suivi;
- Des maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida;
- Des problèmes gynécologiques persistants;
- Des problèmes psychologiques, dont la crainte des rapports sexuels et la perte du plaisir sexuel.

### ***La violence en tant qu'obstacle à la planification familiale***

Bien que l'utilisation de la plupart des contraceptifs soit acceptée par les deux partenaires, les chercheurs ont constaté que les femmes maltraitées tendent à ne pas faire usage des services de planification familiale, même s'ils sont aisément disponibles, par crainte des représailles de leur mari. Au Zimbabwe et au Kenya, par exemple, les femmes dissimulent souvent leurs pilules contraceptives parce qu'elles sont terrifiées des conséquences qu'entraînerait la découverte par leur mari du fait qu'il ne contrôle plus la fécondité de son épouse<sup>12</sup>. De même, au Pérou et au Mexique, des femmes maltraitées qui ont participé à des débats de groupe ont dit qu'elles ne parlaient pas de contraception avec leur mari de crainte qu'il ne devienne violent<sup>13</sup>. Dans une étude menée au Ghana, près de la moitié de toutes les femmes et 43 % des hommes ont dit qu'un homme avait le droit de battre sa femme si elle faisait usage d'une méthode de planification familiale sans son consentement exprès<sup>14</sup>.

### ***Avortement***

Les femmes victimes de sévices ou qui craignent de soulever le problème de la planification familiale avec leur partenaire sont exposées à une série de grossesses non désirées. Beaucoup de ces femmes recherchent un avortement.

### ***Grossesses à risque élevé***

On a établi un lien entre la violence et le risque accru de fausses couches, de travail prématuré, de souffrance du fœtus et d'insuffisance pondérale à la naissance<sup>15</sup>. Une étude menée à Leon (Nicaragua) a établi que la violence à l'égard des femmes enceintes se traduisait par un nombre de nouveau-nés de poids insuffisant triple de la normale<sup>16</sup>. Des coups violents portés au ventre peuvent entraîner la mort du fœtus ou l'insuffisance pondérale à la naissance du fait d'un accouchement prématuré<sup>17</sup>. La violence peut aussi avoir un effet indirect sur l'issue des grossesses en exposant davantage les femmes à adopter un comportement nuisible, par exemple l'abus du tabac, de l'alcool ou des drogues, dont il est reconnu qu'il entraîne des complications de la grossesse et l'insuffisance pondérale à la naissance<sup>18</sup>. La tension et l'anxiété causées par la violence persistante de leur partenaire durant une grossesse peuvent rendre les femmes moins capables de recevoir la nutrition et

## ENCADRÉ 17

### **En Suède, des meurtres donnent naissance à un débat sur la violence familiale**

**E**n octobre 1999, après la quatrième affaire en l'espace d'un mois où la police a interrogé ou accusé un homme après la mort de son épouse ou de sa partenaire, les appels à l'adoption de mesures propres à mettre un terme à la violence familiale contre les femmes se sont intensifiés en Suède.

Une femme de 32 ans est morte après une chute du balcon d'un cinquième étage. La police a interrogé son mari, âgé de 35 ans, des voisins ayant déclaré avoir vu le couple en venir aux mains sur le balcon avant la chute. Dans une seule semaine de septembre, trois autres femmes ont été assassinées et leurs partenaires étaient les principaux suspects. Un homme a reconnu avoir tué sa femme. Une jeune fille de 19 ans a été battue à mort chez elle après avoir dénoncé les menaces reçues de son ancien ami.

En Suède, environ 16 femmes sont tuées chaque année par leur partenaire, ce qui représente environ un sixième de tous les meurtres. Quelque 20 373 affaires de sévices à l'encontre de femmes ont été signalées entre janvier et septembre 1998.

Les recherches sur la violence familiale conduites durant la période 1991-1996 ont montré que les hommes qui tuent leur épouse ou partenaire étaient souvent ivres ou avaient des problèmes psychologiques. La jalousie et la séparation étaient les raisons les plus communes.

Les autorités sont exhortées à prêter plus d'attention aux signes avertisseurs. "Dans de nombreux cas, voisins et amis savent que l'homme bat la femme et la femme a même dénoncé ces menaces ou agressions à la police, mais les mesures prises sont insuffisantes", a déclaré un porte-parole du Conseil national pour la prévention du crime.

3

## ENCADRÉ 18

### **Au Pakistan, les agresseurs de femmes sont rarement punis**

**S**elon un rapport de Human Rights Watch établi en 1999, "au Pakistan, les femmes affrontent une violence sexiste dont la fréquence augmente vertigineusement, un système judiciaire profondément prévenu contre elles, et un régime d'application des lois qui traumatise une seconde fois les femmes victimes au lieu de faciliter l'administration de la justice". Citant des taux de violence familiale qui vont jusqu'à 90 %, la dénonciation d'au moins huit viols chaque jour dans l'ensemble du pays, et une montée alarmante des prétendus crimes "d'honneur", le rapport affirme que de tels délits continuent d'être perpétrés avec une impunité presque totale.

Le rapport affirme que les responsables de l'application des lois refusent habituellement d'intervenir dans les cas de violence familiale, qu'ils qualifient de différends privés. Les femmes victimes de sévices qui tentent de déposer plainte sont invariablement renvoyées et la police leur conseille régulièrement, parfois en faisant pression sur elles, de se réconcilier avec leurs époux ou parents violents.

Les femmes qui dénoncent un viol ou une agression sexuelle commis par des étrangers ne sont souvent pas crues et traitées sans aucun respect. Elles doivent se mesurer avec des forces de police grossières, des médecins légistes qui s'intéressent à savoir si elles sont vierges ou non au lieu de soigner leurs lésions, des procureurs non formés à leur profession, des magistrats sceptiques, un cadre juridique discriminatoire et insuffisant. "Seules les plaignantes qui ont le plus de ressort et de ressources savent manoeuvrer dans un milieu aussi hostile", selon le rapport. "Et celles qui le font voient rarement leurs assaillants punis."

La loi pakistanaise sur le viol, l'Offence of Zina Ordinance, permet le viol conjugal, n'institue pas le délit d'attentat à la pudeur et, dans certains cas, n'autorise pas la femme victime à témoigner.

Le rapport précise que les organisations spécialisées dans la défense des droits des femmes ont été soumises à diverses formes d'intimidation, dont une surveillance gouvernementale et des menaces d'interdiction.



les soins médicaux adéquats, comme de prendre le repos et l'exercice voulus; ce qui risque de retarder la croissance du fœtus<sup>19</sup>.

**MST**

Des rapports sexuels forcés ou non protégés exposent les femmes à contracter des MST, dont le VIH/sida. Il est possible d'éviter de nombreuses MST et infections de l'appareil génital si les hommes prennent l'habitude d'utiliser des préservatifs et s'abstiennent de rapports sexuels quand la femme se plaint de douleurs ou d'autres problèmes. De nombreuses femmes ont peur de demander à leur partenaire de porter un préservatif durant les rapports sexuels par crainte d'une réaction violente.

Les victimes de viol sont particulièrement exposées aux infections. Aux États-Unis, par exemple, jusqu'à 30 % des femmes violées chaque année contractent de ce fait une MST.

Les attentats à la pudeur commis contre des fillettes sont un autre aspect profondément troublant de ce problème. Par exemple, une étude menée à Zaria (Nigéria) a établi que 16 % des patients hospitalisés en raison d'infections sexuellement transmissibles étaient âgés de moins de 5 ans<sup>20</sup>. Au Centre génito-urinaire de Harare (Zimbabwe), les médecins ont découvert que plus de 900 enfants âgés de moins de 12 ans, en 1990 seulement, avaient été traités pour une MST<sup>21</sup>.

**Problèmes gynécologiques persistants**

Les violences physiques et sexuelles rendent aussi les femmes plus vulnérables à un certain nombre de troubles gynécologiques courants, dont les douleurs pelviennes chroniques. Dans de nombreux pays, ces douleurs sont à l'origine de non moins de 10 % des visites aux gynécologues et entraînent un quart du nombre total des hystérectomies<sup>22</sup>. Bien que les

douleurs pelviennes chroniques soient normalement causées par des adhérences, l'endométriose ou des infections, la moitié environ des cas traités n'ont pas de causes pathologiques identifiables. Plusieurs études ont établi que les femmes souffrant de douleurs pelviennes tendent à se recruter, partout et toujours, parmi celles qui ont subi des sévices sexuels durant l'enfance, des agressions sexuelles ou des sévices physiques et sexuels de la part de leur partenaire<sup>23</sup>.

Les autres problèmes gynécologiques liés à la violence sexuelle sont notamment les saignements vaginaux, les écoulements vaginaux, les règles douloureuses, les inflammations du pelvis et le dysfonctionnement de l'activité sexuelle<sup>24</sup>. Les agressions sexuelles augmentent aussi le risque de dépression prémenstruelle qui affecte jusqu'à 10 % des femmes d'âge procréateur et modifie leur état physique et leur comportement<sup>25</sup>.

**Problèmes psychologiques**

La violence perturbe la vie affective des femmes et de leur famille. Au Nicaragua, par exemple, des études menées sur un groupe témoin ont établi que beaucoup de femmes considéraient les effets psychologiques persistants de la violence familiale plus graves et déprimants que ses effets physiques. La violence peut aussi conduire au suicide<sup>26</sup>.

Aux États-Unis, un tiers environ des femmes battues passent par de graves crises de dépression<sup>27</sup>. Une étude a établi que dans un quart des cas, les tentatives de suicide survenaient à la suite de violences. Les données recueillies aux États-Unis donnent à penser que les femmes victimes de violences sexuelles dans leur enfance s'associent assez souvent à des partenaires violents et courent un risque supérieur à la normale de se prostituer ou d'abuser de drogues<sup>28</sup>.

**Tableau 1 : La violence sexiste au long d'une vie de femme**

Phase	Type de violence
Avant la naissance	Avortement en fonction du sexe du fœtus, coups violents portés durant la grossesse, grossesse forcée (viol en temps de guerre)
Petite enfance	Infanticide des filles, violence psychique et physique, accès moindre que les garçons à la nourriture et aux soins médicaux
Enfance	Mutilation génitale; inceste et sévices sexuels; accès moindre que les garçons à la nourriture, aux soins médicaux et à l'éducation; prostitution des enfants
Adolescence	Violences exercées par les jeunes gens au cours de rencontres à deux, rapports sexuels imposés par la situation économique, sévices sexuels au lieu de travail, viol, harcèlement sexuel, prostitution forcée
Âge procréateur	Violence à l'égard des femmes exercée par le partenaire, viol conjugal, sévices et meurtres liés à la dot, assassinat par le partenaire, cruauté mentale, sévices sexuels au lieu de travail, harcèlement sexuel, viol, mauvais traitements à l'égard des femmes handicapées
Vieillesse	Mauvais traitements à l'égard des veuves, et aussi des personnes âgées (dans ce dernier cas, ce sont surtout des femmes)

Source : L. Heise, 1994. *Violence Against Women: The Hidden Health Burden*, document de travail de la Banque mondiale, Washington, DC : Banque mondiale.



Une autre étude conduite aux États-Unis a établi que les femmes victimes d'attentats à la pudeur durant leur enfance avaient trois fois plus de chance d'être enceintes dès l'âge de 18 ans que les autres femmes. D'autre part, les femmes victimes de sévices durant leur enfance étaient deux fois plus exposées à se laisser infecter par une MST ou le VIH en ayant des rapports sexuels non protégés avec de multiples partenaires<sup>29</sup>.

## Traite des femmes et des fillettes

Selon les évaluations, 4 millions de femmes et de fillettes sont achetées et vendues dans le monde entier, à de futurs époux, à des proxénètes ou à des marchands d'esclaves<sup>30</sup>. Beaucoup tombent dans le piège de trafiquants qui leur promettent des emplois. Dans certains pays, ceux-ci ciblent des communautés pauvres et vulnérables. Ils arrivent par exemple durant une sécheresse ou avant la récolte, quand les vivres sont rares, et persuadent les familles pauvres de vendre leurs filles pour de petites sommes.

Chaque année, selon l'UNICEF, au moins 10 000 fillettes et femmes de pays limitrophes pauvres entrent en Thaïlande où elles finissent travailleuses de l'industrie du sexe. Environ 5 000 à 7 000 jeunes Népalaises sont introduites chaque année en Inde par des trafiquants et finissent le plus souvent de la même manière à Mumbai ou New Delhi<sup>31</sup>.

Bien que ce trafic concerne avant tout l'Asie, les femmes d'Europe de l'Est y sont de plus en plus vulnérables.

## Crimes "d'honneur"

Dans le monde entier, il se peut que non moins de 5 000 femmes et jeunes filles soient chaque année victimes de prétendus crimes "d'honneur", beaucoup d'entre elles pour le "deshonneur" d'avoir été violées; l'auteur de ce crime est souvent un membre de leur famille étendue.

Bien des formes de violence à l'égard des femmes sanctionnées par la communauté, comme les crimes "d'honneur", sont liées à l'exigence de chasteté et de virginité imposée par la communauté ou la famille. Ceux qui commettent des actes aussi absurdes et injustifiés reçoivent souvent des peines légères ou sont acquittés par les tribunaux, parce que la défense de l'honneur familial passe pour une circonstance atténuante.

Selon Asma Jahangir, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, les crimes "d'honneur" sont en augmentation dans le monde entier. Mme Jahangir travaille en liaison étroite avec les enquêteurs spéciaux des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes et sur l'indépendance des juges et des avocats face à cette question.

"Les auteurs de ces crimes sont le plus souvent des membres masculins de la famille des femmes assassinées, qui échappent à toute sanction ou ne reçoivent qu'une peine réduite en vertu de l'argument que le meurtre a été commis pour défendre leur notion pervertie de l'honneur familial," écrit Mme Jahangir dans son rapport annuel de 2000 à la Commission des droits de l'homme<sup>32</sup>. Selon le

rapport, de tels crimes ont été signalés dans les pays suivants : Bangladesh, Brésil, Égypte, Équateur, Inde, Israël, Italie, Jordanie, Maroc, Ouganda, Pakistan, Royaume-Uni, Suède et Turquie.

Toujours selon le rapport, une jeune femme de 18 ans a été fouettée à mort à Batsail (Bangladesh) sur l'ordre de religieux pour comportement "immoral". En Égypte, un père a exhibé la tête coupée de sa fille dans les rues en criant : "J'ai vengé mon honneur".

Le rapport signale que les crimes "d'honneur" sont plus répandus dans les pays où la majorité de la population est musulmane, mais sont pratiqués aussi ailleurs. Il ajoute toutefois que les dirigeants islamiques ont condamné la pratique et affirmé qu'elle était dépourvue de tout fondement religieux.

### ENCADRÉ 19

## Selon un rapport, le trafic des femmes est rarement puni aux États-Unis

**N**on moins de 50 000 femmes et enfants originaires d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est sont introduits chaque année aux États-Unis sous de faux prétextes et contraints à travailler dans l'industrie du sexe, ou bien comme ouvriers ou domestiques maltraités, selon un rapport de la Central Intelligence Agency. Cependant, au cours des deux dernières années, le Gouvernement n'a ouvert de poursuites que dans des affaires concernant au plus 250 victimes.

Fondé sur des interviews avec des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois, des victimes et des juristes, le rapport affirme que les preuves existent depuis des années d'un vaste trafic qui porte sur des femmes et des enfants migrants, dont certains n'ont que neuf ans. De manière générale, les autorités n'aiment pas s'occuper de ces affaires parce que l'enquête et les poursuites sont difficiles et que les sanctions prises sont souvent très légères.

Le rapport expose en détail de très nombreux cas d'étrangères qui ont répondu à des petites annonces offrant des emplois d'au pair, vendeuses, secrétaires ou serveuses de restaurant aux États-Unis, pour découvrir à leur arrivée que ces emplois n'existaient pas. Au lieu de cela, elles se trouvaient prisonnières, placées sous bonne garde et contraintes de se prostituer ou de travailler à la journée. Certaines d'entre elles étaient immédiatement vendues à des patrons de maison publique. Selon le rapport, les trafiquants cherchaient leurs victimes de préférence dans les pays suivants : Thaïlande, Viet Nam, Chine, Mexique, Russie et République tchèque.

### ENCADRÉ 20

## Deux crimes "d'honneur" en Jordanie

**K**ifaya, fillette jordanienne de 12 ans, était intelligente et remplie de curiosité. Mais, quand elle est rentrée chez elle un soir après s'être promenée dans le quartier avec quelques amis, il lui fallut faire face à un père hors de lui. Criant qu'elle avait déshonoré sa famille entière, le père s'est mis à battre Kifaya à coups de bâton et de chaîne de fer jusqu'à ce qu'elle ait cessé de vivre. Il a déclaré à la police qu'il avait tué sa fille unique parce qu'elle allait se promener sans sa permission.

Vers le même moment, Hanan, 34 ans, a été tuée à coups de feu par son frère pour le "crime" d'épouser un chrétien. Son frère a laissé le corps dans la rue et fumé une cigarette en attendant l'arrivée de la police. Chaque année, de 25 à 50 femmes et jeunes filles sont victimes de crimes "d'honneur" en Jordanie.



## Action des ONG contre la violence sexiste

L'action des ONG dans le monde entier contre la violence à l'égard des femmes est l'une des contributions les plus importantes à l'élimination de l'oppression fondée sur le sexe.

Grâce à l'action des ONG africaines, avec le soutien d'organisations internationales, la MGF est mise en question et la pratique est bannie, donnant à des millions de fillettes et de femmes l'espoir d'exercer leurs droits et de jouir de la santé et de la sécurité. Le Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, qui dispose d'un réseau de filiales dans 26 pays africains et trois pays européens, a mené contre la MGF un combat couronné d'un succès croissant au moyen de campagnes de prise de conscience et en dispensant une formation dans les écoles, les communautés et avec l'aide d'un personnel médical traditionnel et qualifié.

Les ONG sont aussi en première ligne de l'assistance aux femmes qui ont survécu à la violence et au viol en temps de guerre. La *Corporación Grupo de Apoyo* de Bosa (**Colombie**) abrite les femmes victimes de la violence familiale ou sexuelle pour qu'elles puissent reprendre confiance en elles-mêmes et récupérer leurs forces. À San Cristóbal de las Casas, ville située sur les hauts plateaux de Chiapas (**Mexique**), le *Centro de Apoyo a la Mujer* (Centre d'appui aux femmes) offre une formation et un appui aux femmes qui vivent dans une extrême pauvreté et dans l'incertitude du lendemain, en s'efforçant notamment de changer des pratiques telles que celles qui contraignent des fillettes de 10 ans seulement à se marier et des traditions qui excusent les sévices conjugaux, la violence familiale et l'inceste.

En **Bosnie**, où après des années de conflit les femmes subissent non seulement des violences sexuelles, mais aussi des atteintes à leur intégrité mentale et physique, un gynécologue allemand a créé l'organisation *Medica Zenica*. Dans ses cinq premières années d'activité, celle-ci a dispensé des conseils à 20 000 femmes et enfants et atteint les femmes de villages isolés grâce à un dispensaire mobile. Isis-Women's International Cross Cultural Exchange, en **Ouganda**, vient en aide aux femmes ayant survécu à la violence sexuelle dans plusieurs pays (Burundi, Ouganda, Rwanda et Soudan) grâce à un programme d'échanges à l'aide duquel les femmes mettent en commun leurs expériences dans une atmosphère de soutien mutuel et de guérison.

Les campagnes d'ONG contre la violence sexiste utilisent de plus en plus l'Internet. Par exemple, au Rajasthan (**Inde**), quand des membres de la société Bal Rashmi — qui s'oppose activement à l'exploitation sexuelle, au viol, aux meurtres et tortures liés à la dot — ont été mis en prison, une alerte lancée sur l'Internet a permis de suspendre leurs procès.

B.a.B.e., groupe de pression actif en **Croatie**, s'est servi de l'Internet pour faire mieux prendre conscience de l'expérience que les femmes ont eue de la violence durant la guerre et pour faire adopter une nouvelle législation familiale qui prévoit notamment des restrictions à la liberté de mouvement des hommes dans les affaires de viol conjugal. Le Réseau international des femmes — Urgence et solidarité — utilise l'Internet pour mettre en commun les expériences de femmes qui agissent dans des situations de conflit, guerre, catastrophe écologique ou extrême pauvreté.

L'ONG "Femmes vivant sous le droit islamique" a monté une campagne sur le World Wide Web pour protester contre le refus opposé aux femmes qui veulent jouir de leurs droits dans les sociétés islamiques; elle prête notamment soutien à l'Association des femmes afghanes. En **Afrique du Sud**, WomenNet a utilisé l'Internet pour une campagne "Arrêtez les viols" (Stop Rape) soutenue par une pétition internationale.

Aux **Philippines**, des ONG de femmes ont lancé le Programme national de prévention de la violence familiale; elles promeuvent "Voix des 2001 : Campagne pour briser le silence", initiative novatrice qui a réuni les récits de 2 001 femmes.

### ENCADRÉ 21

## Des femmes ministres des affaires étrangères cherchent à mettre fin au trafic des êtres humains

**E**n octobre 1999, 14 femmes qui sont Ministres des affaires étrangères de leurs pays respectifs ont écrit au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, lui demandant de mettre fin à la pratique répandue qu'est la traite des femmes et des enfants.

"À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, il est inacceptable que des êtres humains, partout dans le monde, soient achetés et vendus, condamnés ainsi à des situations — comme l'exploitation sexuelle, la servitude du personnel domestique et l'asservissement pour dette — qui diffèrent bien peu de l'esclavage", ont écrit les Ministres des affaires étrangères des pays suivants : Afrique du Sud, Bahamas, Barbade, Bulgarie, El Salvador, États-Unis, Finlande, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Mexique, Mongolie, Niger et Suède.

"Nous reconnaissons l'importance d'une étroite coopération internationale pour vaincre les trafiquants à chaque étape de leurs activités criminelles", est-il affirmé dans cette lettre. Les ministres ont promis l'appui de leurs gouvernements respectifs au projet de convention contre la criminalité transnationale organisée et au protocole sur la traite des êtres humains, qui l'un et l'autre font actuellement l'objet de négociations.